



Commune de Saint-Nicolas d'Aliermont

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

(Annexe n°2)

Préambule

Dans les communes de 3500 et plus, le maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la gestion de la dette.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire et le débat qu'il doit susciter constituent une étape essentielle de la procédure budgétaire de la collectivité. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein du conseil municipal ; il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La conjoncture générale française, sur le plan économique, financier et législatif fera l'objet de la première partie de ce rapport.

La deuxième partie présentera les principales mesures prévues par le projet de loi de finances 2021 (PLF 2021)

La troisième partie établit les orientations du budget de l'année 2021, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement à partir des résultats des résultats estimatifs pour le 31/12/2020, pour l'ensemble des budgets de la commune.

En effet, la commune a fait le choix d'avancer son calendrier budgétaire pour l'exercice 2021, ceci afin de débiter la nouvelle année avec un budget primitif qui sera voté au mois de janvier.

1- La conjoncture économique de la France

1.1 - Une économie à l'épreuve de la pandémie de Covid-19

Résiliente en 2019 avec une croissance de 1,5 %, l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020.

Reculant de 5,9 % au premier trimestre 2020, le PIB a chuté de 13,7 % au second trimestre, suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai).

Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4 % à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au troisième trimestre a ainsi atteint 18,2 % sur cette période de trois mois, mais a reculé de 4,3 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre pour une durée de 6 semaines. L'activité économique devrait à nouveau se contracter au dernier trimestre

Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au second trimestre, une récession de - 8 % étant attendue au dernier trimestre.

Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2ème vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021

1.2- De lourdes conséquences sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant.

Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le second trimestre 2017 du quatrième trimestre 2019.

Cette destruction massive d'emploi ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le Bureau International du Travail (BIT). En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au premier semestre passant de 8,1 % au dernier trimestre 2019 à 7,1 % au second trimestre 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait.

L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au troisième trimestre 2020, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité.

Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

Cette situation a amené le gouvernement français, à l'instar des pays de la zone euro, à apporter un soutien massif aux ménages, aux entreprises, et aux secteurs d'activités économiques afin de pallier les effets du confinement et d'atténuer ceux de la récession économique

1.3- Soutiens économiques importants financés par emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le premier confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence.

Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public : l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe.

Comprenant trois axes : écologie, compétitivité et cohésion, il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du second confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

1.4- Un niveau d'inflation maintenu à un faible niveau

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation a fortement baissé, passant de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en septembre, à son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde.

La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août.

Or, compte tenu des stocks de pétrole élevés et de l'abondance des réserves de l'OPEP par rapport à la croissance de la consommation mondiale, le prix du baril de Brent devrait rester proche de 40 dollars d'ici à décembre et n'atteindre 49 dollars que mi-2021.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1 % en 2019, l'inflation française devrait à peine atteindre 0,5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021.

1.5- Un niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises

Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (TPE, PME, ETI), atteignant des niveaux records.

La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés (hors découverts) est ainsi passée de 35 % au premier trimestre 2020 à 72 % au second trimestre.

Ces hausses reflètent le développement des Prêts Garantis par l'État (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne), le coût de la ressource des banques n'étant augmenté que de la prime de garantie.

Fin septembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 170 milliards € soit une hausse de 12,4 % en GA.

Sans surprise, ce sont les secteurs de l'hébergement et restauration, le conseil et les services aux entreprises et le transport et entreposage qui ont été les plus demandeurs.

Après avoir ralenti en mars et avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi entre juillet et septembre, les conditions de financement demeurant toujours favorables

2 – Les grands principes du projet de loi de finances (PLF)2021 et les principales mesures pour les collectivités territoriales

2.1 Les mesures en faveur des collectivités territoriales et locales

Un Projet de Loi de Finances reflète son temps. La pandémie qui bouleverse 2020 imprime donc fortement sa trace au projet 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de l'année.

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise. L'impact pourrait être de 20 milliards € sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards € dans le même temps.

La loi de finance 2021 institue différentes mesures pour résorber ce choc et donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance, le grand axe du PLF 2021.

Parallèlement, les mesures prises pour améliorer la compétitivité des entreprises - les acteurs économiques qui ont le plus à souffrir de la crise - ont des effets de bord sur le secteur public territorial : la baisse de 10 milliards € des impôts de production implique une série de mesures de compensation.

Hors crise, les mesures proposées dans le projet sont dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la taxe d'habitation (TH), mesures diverses de simplification...

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, le PLF 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55 %.

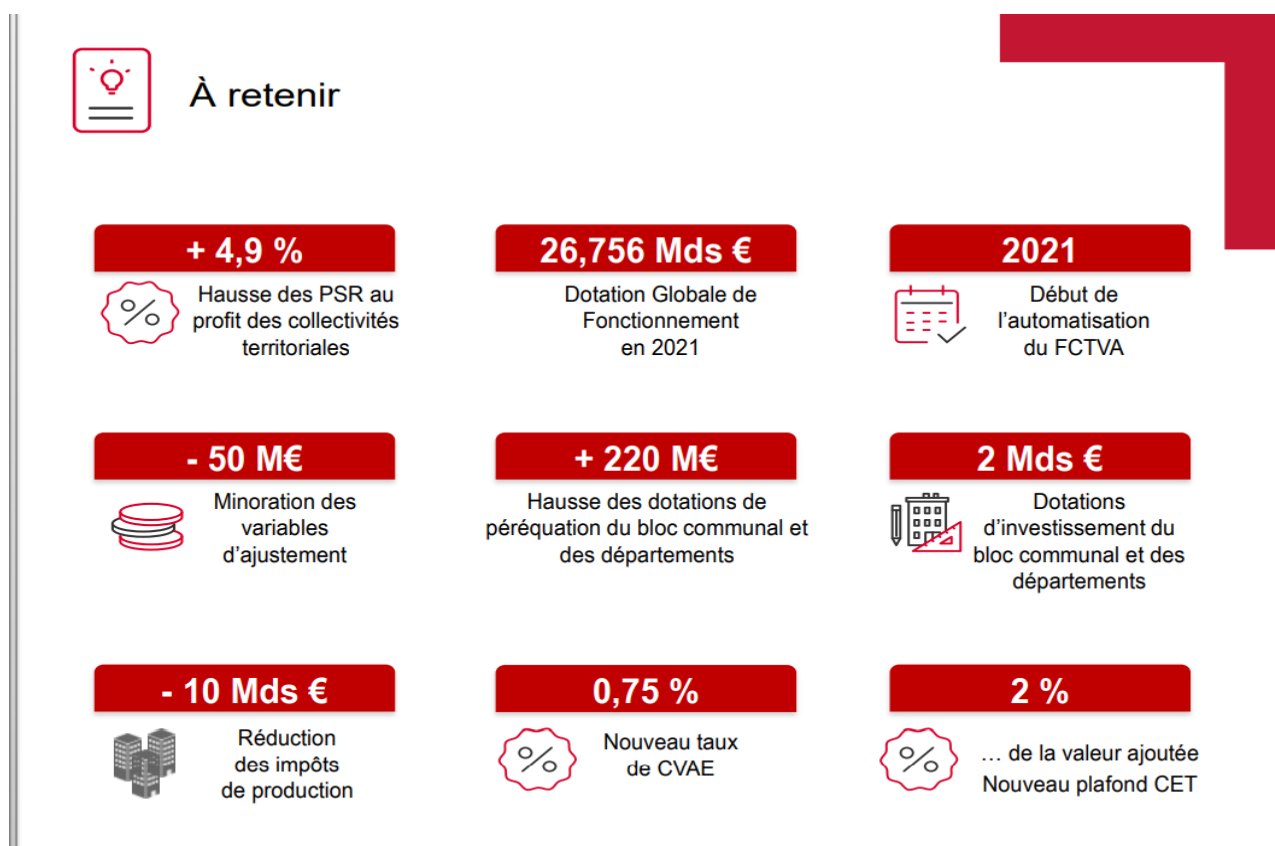
L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

Le Gouvernement annonce un budget de relance pour répondre à la crise liée à l'épidémie de Covid-19. Les objectifs visés sont les suivants :

- Choisir une croissance verte, en améliorant le pouvoir d'achat des Français, en accompagnant la transition écologique des filières ainsi qu'en favorisant les moyens de transports les moins polluants et la préservation de l'environnement ;
- Renforcer la compétitivité des entreprises, notamment en baissant la fiscalité sur la production et en soutenant l'investissement des entreprises ;
- Soutenir l'emploi, par la création d'un dispositif d'activité partielle de longue durée et le développement de la formation

Ce qu'il faut retenir des mesures du PLF 2021

En ce qui concerne les mesures orientées vers les collectivités territoriales, les chiffres à retenir sont les suivants (au plan national) :



2.2 Focus sur le plan de relance en Seine-Maritime

En analysant plus finement les orientations du plan de relance, on constate qu'elles ne visent pas directement les investissements des communes, mais sont plutôt orientées vers les collectivités territoriales de plus grande importance : régions, départements et dans une moindre mesure les EPCI ((cf. Note du préfet de la Seine-Maritime en date du 3 novembre 2020- Territorialisation du plan de relance – actions des collectivités locales)

A l'échelle du département de la Seine-Maritime, les mesures significatives touchant directement les communes sont constituées de

- La dotation supplémentaire de 18.3 millions d'euros pour la Seine-Maritime au titre des exercices 2020 et 2021.

Le Gouvernement met en place également une dotation d'investissement pour la rénovation énergétique de bâtiments des collectivités locales. Ainsi, par dérogation, les préfets pourront autoriser, sur ces projets, un soutien financier allant au-delà des 80 % habituels du montant du projet. Cette dérogation sera possible pour les collectivités observant une baisse d'épargne brute d'au moins 10 % en 2020 (comparaison des épargnes brutes du 31 octobre 2019 et du 31 octobre 2020)

- La contractualisation avec les collectivités dans le cadre du contrat de plan Etat/Région (CPER)

Enfin, nous attendons des précisions sur les mesures du programme national « les petites villes de demain » visant à revitaliser un millier de villes de moins de 20000 habitants, exerçant des fonctions de centralité et présentant des fragilités manifestes.

3- Les orientations du budget primitif de la commune pour 2021

Rappel de quelques chiffres-clés de la commune

- Population INSEE : 3 764 habitants au 1er janvier 2020 contre 3 799 en 2019
- Population DGF : 3797 habitants
- Potentiel fiscal 4 taxes : 3 981 174
- Potentiel fiscal 4 taxes par habitant : 1048.50
- Effort fiscal : 1.12
- Potentiel financier : 4 164 660
- Potentiel financier par habitant : 1096.82
- Pour comparaison :*
 - *potentiel fiscal moyen de la strate : 879.57*
 - *potentiel financier moyen de la strate : 960.16*
 - *effort fiscal moyen de la strate : 1.10*
- Longueur de voiries : 29 460 mètres
- Surface des bâtiments communaux : 21 325 m²
- Nombre d'élèves des écoles maternelle et élémentaires : 372 élèves à la rentrée 2020
- Nombre d'agents : 118
 - Commune : 79 (remplacements inclus)
 - CCAS : 39 (remplacements inclus)

3.1 Les perspectives budgétaires pour 2021

Quelques précisions en amont nous semblent nécessaires :

- Avancement du calendrier budgétaire : afin de respecter la règle de l'annualité budgétaire et permettre le vote du budget de la commune et des budgets annexes au début de l'exercice, l'exécutif a fait le choix d'avancer son calendrier budgétaire et de procéder au vote du BP en janvier de l'année d'exercice.
Cette modalité aura pour avantage de connaître assez tôt les orientations budgétaires et va permettre d'anticiper et d'ajuster le rythme et le cycle des dépenses et des

recettes. Elle implique également des ajustements en temps réel au fil des versements des dotations et recettes diverses, à travers le vote des BS ou DM

Pour la mandature 2020-2026, la municipalité a défini ses grands axes de travail :

- ✓ Le renforcement de l'attractivité de la commune via une étude globale sur le potentiel de développement urbain intitulée « SNA 2040 ». L'étude aboutira à une programmation de travaux et d'aménagement ayant pour objectif la modernisation architecturale de la ville, la dynamisation des services et leur adaptation aux besoins de la population.
- ✓ La planification pluriannuelle des grands projets d'investissement, à réaliser en conformité avec les objectifs nationaux de développement durable
- ✓ La modernisation et l'aménagement des locaux de l'ancien lycée Pons pour y créer un espace social, sportif et culturel, au cœur de la vie locale
- ✓ Le renforcement de l'offre de soins de premier recours adaptée aux besoins de la population du bassin de vie
- ✓ La simplification et la dématérialisation des procédures et démarches administratives
- ✓ La recherche de moyens supplémentaires auprès des financeurs pour permettre de concrétiser les grands projets de la commune
- ✓ La poursuite des efforts d'économie pour maîtriser les dépenses de fonctionnement

3.1.1 BUDGET PRINCIPAL 2021 - COMMUNE

A - Section Fonctionnement

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2021 sont construites sur la base des réalisations de dépenses et de recettes 2020 et sur l'estimation du résultat.

Estimations du résultat 2020 (fonctionnement)

Le solde estimé de l'excédent de fonctionnement pour la clôture 2020 est de 893 674 euros.

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
BP + DM 2020	5 622 174,40	5 622 174,40
Estimation réalisation au 31/12/20	4 972 601,48	5 866 276,17
Estimation résultats au 31/12/20		893 674,69

Le budget 2021 est élaboré dans un objectif principal de maintien des services proposés à la population tout en préservant leur qualité.

Au moment de la rédaction de ce rapport, nous ne disposons pas encore des comptes de résultats définitifs pour l'exercice 2020. Cependant, à 1 mois de la fin de l'exercice, les tendances sont claires et les recettes et dépenses prévisionnelles de clôture sont connues. Ce bon niveau d'information permet de tracer et d'estimer les grandes orientations du compte de résultat 2020.

Bien entendu, des dépenses ou recettes imprévues peuvent encore survenir, mais elles ne bouleverseront pas les estimations.

Recettes de fonctionnement 2021

Pour l'année 2021, les orientations du projet de loi de finances indiquent la stabilisation des recettes des communes, notamment la dotation globale de financement et la compensation de la suppression progressive de la taxe d'habitation.

- **Dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Après 7 années de baisse continue, la dotation Globale de Fonctionnement sera stabilisée en 2021, dans le cadre d'un soutien de l'état aux communes.

Pour le BP 2021, le montant inscrit sera identique au montant constaté des recettes 2020, soit 177 000 euros.

- **Fiscalité directe locale**

- Taxes foncières et d'habitation*

En 2021, il est prévu d'inscrire au BP de la commune, un montant identique aux prévisions 2020, soit 1 233 000 euros

En effet, les tendances de réalisations à fin octobre confirment la justesse des prévisions.

Effets de la suppression de la taxe d'habitation : Le projet de loi de finances 2021 a confirmé que l'état compenserait la perte de recette due à la suppression de la taxe d'habitation. Compte tenu de la volonté de la commune de maintenir le taux de la taxe d'habitation au cours des derniers exercices, la compensation n'entraînera pas de baisse de recettes pour la commune.

Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : le montant 2020 sera reconduit ce qui représente 230 000 euros.

Ce qu'il faut retenir :

En 2021, le montant prévisionnel de la fiscalité directe complétée du FNGIR, représente le montant de 388 € par habitant - la moyenne nationale est de 430 € par habitant pour les communes de même strate (2018).

- **Tarifs des services municipaux**

Il est proposé une hausse de 2% des tarifs municipaux en 2021.

Cette augmentation est à mettre en lien avec le projet de modernisation des services qui à terme permettra la dématérialisation telles que les démarches en ligne, le paiement dématérialisé....

- **Attribution de compensation intercommunale :**

Pour 2021, la Communauté des Communes de Falaises du Talou (CCFT) a établi à 1 370 800 € le montant prévisionnel de l'attribution de compensation allouée à la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont.

Dépenses de fonctionnement

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a entraîné des dépenses supplémentaires en achats et fournitures, neutralisant ainsi les effets d'autres charges non réalisées et des économies.

Ce type de dépenses pourrait se poursuivre en 2021, ce qui appelle les services à une vigilance accrue sur la maîtrise des consommations et les achats de qualité.

En 2021, la commune poursuivra les efforts d'économie, visant à maîtriser les dépenses de fonctionnement, dans l'objectif de maintenir voire d'augmenter les capacités d'autofinancement pour supporter les charges d'investissement à venir.

Plusieurs axes de travail sont identifiés : achats de fournitures, dépenses d'énergie, de carburants et d'eau. Par ailleurs, les cahiers de charges des contrats et marchés arrivant à terme seront systématiquement révisés afin d'éliminer les prestations coûteuses et sans plus-value, et afin de correspondre aux besoins réels.

- **Charges à caractère général**

Stabilisation des dépenses à hauteur des réalisations et de l'estimation des résultats 2020, soit 1 140 000 €.

Il est important de préciser que l'année 2020 a été marquée par une forte augmentation des achats en fournitures et matériels de protection, nécessaires pour équiper les agents en masques, gels hydroalcoolique..., ainsi que des produits d'entretien onéreux pour respecter les protocoles sanitaires de nettoyage des locaux (bâtiments communaux et équipements sportifs et culturels, écoles...). Le surcout pour ces dépenses en fournitures et produits d'entretien représente près de 25 000 euros en 2020.

- **Charges de personnel :**

Le nombre d'emplois permanents inscrits au tableau est stable et représente 73 emplois (hors emplois aidés).

Cependant, les charges de personnel sont en augmentation en 2020. Le principal objectif de l'année 2021 sera de stabiliser les dépenses de personnel, soit un prévisionnel fixé à 2 540 000 euros.

Ce montant tient compte du glissement vieillesse technicité (G.V.T.), de la rémunération des apprentis, des stagiaires, des emplois aidés et des jeunes en services civiques, de l'augmentation du SMIC, du reclassement PPCR, des charges et cotisations vieillesse (CNRACL), de la réglementation en vigueur.

L'année 2021 marque aussi la mise en place du compte-épargne temps pour les agents, avec un provisionnement des jours épargnés. L'estimation des jours épargnés en 2021 est établie à 300 jours (fourchette haute), provisionnés pour une moyenne de 80 euros par jours, soit 24 000 euros par an. Ce montant pourra être révisé les années suivantes en fonction des réalisations constatées en fin 2021.

Enfin, la commune prépare la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences (GPMC). Cette prévision se construit dans la perspective des départs à la retraite pour les 5 prochaines années, et les évolutions des métiers en rapport avec les évolutions technologiques et les besoins émergents de services à la population.

Dans cette perspective, Saint-Nicolas d'Aliermont a commencé à accueillir des apprentis aux ateliers techniques, afin d'anticiper les besoins en recrutements dans ce service. Si cette première expérimentation se révèle positive, elle sera étendue aux autres services où des métiers sont en tension.

Un travail est conduit en parallèle sur le volet remplacement. En effet, il est nécessaire d'anticiper les besoins, de privilégier les remplacements internes tout en veillant aux équilibres de la charge de travail. Le recours au recrutement d'agents remplaçants intervient uniquement lorsque les possibilités en interne sont épuisées.

- **Les charges de la dette :**

Encours de la dette : 2 956 440.83 au 1^{er} janvier 2021 (3 234 565.31 au 1^{er} janvier 2020)

Ratio par habitant : 785 euros

En une année, la commune s'est désendettée de 278 124 euros, soit moins 8.6%

Le montant du capital remboursé représentera 282 200.85 euros en 2021.

En 2021, la charge financière liée au remboursement des intérêts des emprunts en cours sera de 88 440.25 euros, en baisse en comparaison à 2020 (95 822.29 euros) et à 2019 (102 954 euros). Cette charge représente 23.49 euros par habitant, avec une tendance baissière nette : 27.10 € /hab. en 2020 ; 29.18 € /hab. en 2018, 44.17 € /hab. en 2016 et 49.90 € /hab. en 2014.

La baisse des intérêts des emprunts se poursuit : 17 759 euros en 2021, contre 20 010 en 2020 et 22 130 en 2019.

- **Subventions versées aux associations :**

Le montant des subventions versées aux associations en 2020 représente une dépense de 82 500 €. Ce montant sera identique en 2021.

- **Les participations du budget principal à l'équilibre des budgets annexes**

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) :

En 2021, la participation de la commune sera de 150 000 euros afin de garantir le fonds de roulement. En effet, des charges supplémentaires liées au versement de la prime exceptionnelle ne permettent pas d'avoir le niveau de fonds de roulement nécessaire pour débiter l'année 2021.

Par ailleurs, la contractualisation avec les services départementaux dans le but d'avoir un acompte sur les recettes du SAAD n'a pu être réalisée du fait de la crise sanitaire.

La diminution de la participation de la commune sera revue à la baisse lorsque le contrat d'objectifs et de moyens conclu entre le CCAS et le Département de la Seine-Maritime sera effective.

D'autre part, la loi grand âge et autonomie attendue depuis 2 ans, sera publiée courant 2021. Ce texte de loi pourra donner de nouvelles perspectives au financement du service d'aide à domicile. Un mode de financement plus favorable (dotation globale annuelle, hausse du tarif horaire...) permettrait d'alléger la charge de subvention qui pèse sur le budget de la commune pour constituer le fonds de roulement de la structure.

En termes de projet, il est prévu de mettre en place la télégestion mobile au service d'aide à domicile. Cet outil de travail permet de doter les aides à domicile d'un terminal téléphonique qui leur permet d'enregistrer via un QR code le temps d'intervention chez les bénéficiaires et de les transmettre directement à la plate-forme de gestion du département, d'avoir leur planning et les modifications en temps réel.

La télégestion mobile est un véritable outil de modernisation qui apporte un gain de temps important pour les aides à domicile ainsi que pour l'agent chargé de la gestion des plannings. Ce temps gagné sera redéployé vers l'amélioration de la qualité du service, le renforcement des visites aux domiciles des bénéficiaires et les formations et supervisions en intra.

Régie de transport :

Le confinement a entraîné une réduction des dépenses de transport, portant un résultat prévisionnel à la hausse pour le budget annexe de la régie de transport.

Il est donc envisagé de baisser de 5 000 euros la participation d'équilibrage pour ce budget, soit un montant de 35 000 euros en 2021.

B- Section Investissement

Les tendances estimatives du résultat 2020

Le solde estimé de l'excédent d'investissement pour le 31/12/20 est de 197 051 euros.

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
BP + DM 2020	2 577 322.85	2 577 322.85
Estimation réalisation au 31/12/20	2 398 620.42	2 595 672.13
Estimation résultats au 31/12/20		197 051.71

Recettes d'investissement 2021

Le montant estimé du résultat de l'exercice 2020 est donné à titre indicatif dans le présent rapport. Il sera inscrit au budget primitif lorsque le compte administratif 2020 sera validé.

Toutefois, est possible de prendre en compte des recettes d'investissement, avec des montants significatifs. Elles vont permettre de présenter un budget à l'équilibre et de procéder en cours d'exercice 2021 aux ajustements.

- Amortissement des investissements : montant estimé à 420 000 euros
- Taxe d'aménagement : 15 000 euros
- FCTVA (en lien avec les dépenses d'investissement 2019) : 309 000 euros

Ces recettes seront donc inscrites au budget primitif 2021.

- **La dette :**

Avec un encours de la dette de 2 956 440.83 euros, soit 785 euros par habitant, la capacité de désendettement de la commune est inférieure à 6 ans, bien en -deçà du plafond de 12 ans fixé par l'état.

Les annuités de remboursement 2021 (capital plus intérêts) s'élèvent à 370 640 € soit une annuité de la dette par habitant de 98.50 €, au niveau de la moyenne nationale des communes de même strate de référence qui s'établit à 100 €/hab.

Pour rappel, la commune s'est désendettée de 8.6%, soit de 278 124 euros en 2020. En 2021, le capital remboursé (désendettement) représentera 282 200.85 euros.

Par ailleurs, la commune cautionne 284 119.44 d'annuité liés aux emprunts garantis.

- **Dépenses d'investissements :**

En début d'exercice, il convient d'inscrire au budget certaines dépenses à réaliser en tout début d'exercice et qu'il est impératif de provisionner :

- Dépenses imprévues : 5 000 euros
- Amortissement des subventions : 6 269 euros
- Remboursement du capital des emprunts : 282 201 euros

- **Les projets d'investissement 2021**

Au moment de la rédaction du présent rapport, le montant disponible en l'état des estimations pour les investissements est de 400 000 euros.

Le programme de nouveaux projets d'investissement pour 2021 comprend notamment :

- Les premières phases du programme d'aménagement de l'ancien lycée Pons
- L'aménagement du parvis du parking du collège Monet
- Les travaux d'entretien de la voirie
- Les études préalables en amont des grands projets de travaux d'investissement, dans le cadre de la priorisation et du plan d'investissement pluriannuel de la commune
- Les acquisitions de matériel : informatique, équipement des services, véhicules, divers matériels de signalisation et de sécurité...
- L'accompagnement des bailleurs sociaux pour des projets de construction de logements et de structures d'habitats inclusifs ou partagés
- Le rachat de bien immobilier à l'EPFN

LES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE

• BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Les budgets Eau et Assainissement sont des budgets de services publics industriels et commerciaux (Art. L 2224-11 du C.G.C.T.), exploités en affermage par VEOLIA EAU jusqu'au 30/06/2026.

Conformément au code général des collectivités territoriales, ces budgets doivent être établis en hors taxe, assujettis à la TVA et équilibrés en dépenses et en recettes.

Une partie des recettes proviennent d'aides et subventions de l'Agence de l'Eau et du Département de la Seine-Maritime.

Les résultats estimatifs de la clôture de l'exercice 2020 laissent prévoir un résultat cumulé de **589 000 €** pour le budget Eau et de **306 000 €** pour le budget Assainissement. Ces estimations intègrent les restes à réaliser estimés à 369 000 euros pour le budget eau et de 128 000 euros pour le budget d'assainissement.

Les investissements prévus pour 2021 concernent :

- Les opérations visant à la protection du captage d'eau de Saint Laurent
- Les études préalables aux travaux sur les réseaux d'assainissement (quartier du Bel Air, secteur Vaillancourt/Hennion)
- La suite des études préalables pour définir le schéma directeur d'assainissement
- Les travaux sur les réseaux d'assainissement et sur les réseaux d'eaux potables

L'encours de dette du budget assainissement au 31/12/2020 est de **401 526 €** constitué par trois emprunts à taux zéro réalisés auprès de l'Agence de l'Eau.

L'annuité à rembourser en 2021 est de **37 155 €** (capital uniquement).

L'encours de dette du budget Eau au 31/12/2020 est de **41 580 €**, constitué par un emprunt à taux zéro réalisé auprès de l'Agence de l'Eau.

L'annuité à rembourser en 2021 est de **3 198 €** (capital uniquement).

• BUDGET REGIE DE TRANSPORT

Les dépenses de fonctionnement couvrent les frais inhérents à l'entretien des bus scolaires et les charges de personnel et seront à peu près stables.

Elles sont financées par l'excédent de fonctionnement plus une participation communale.

L'excédent de fonctionnement 2020 est estimé à 22 000 euros en légère hausse par rapport à l'année 2019.

Cependant, si une participation pour équilibrer le budget Régie de Transport provenant du budget principal est toujours nécessaire, elle sera légèrement réduite et portée à 35 000 euros en 2021.

- **BUDGET C.C.A.S. et SAAD**

Les estimations de résultats des budget CCAS et SAAD laissent prévoir un résultat 2020 de 144 000 euros. Ce résultat est en baisse par rapport à 2019.

Il est dû principalement aux dépenses liées à la crise sanitaire : achats d'équipements de protection, nécessité de recruter des agents pour remplacer les auxiliaires de vie placés en autorisation spéciale d'absence.

Par ailleurs, le CCAS a versé une prime exceptionnelle COVID aux aides à domicile qui ont travaillé pendant le premier confinement.

Sur le volet social, le CCAS en partenariat avec le centre social ont été au cœur des actions de soutien et d'aide à la population pendant les deux confinements liés à la crise sanitaire.

Les structures ont innové dans leurs activités de soutien et ont développé de nouvelles formes de solidarité, en anticipant et évitant les situations de grande détresse sociale : appels téléphoniques aux aînés, accompagnements pour les courses et rendez-vous médicaux, visites au domicile, confection et distribution de masques, bons cadeaux aux aînés, animation jeunesse, ALSH pour les enfants des professionnels prioritaires, épicerie sociale ...

Ces actions sont renouvelées à l'automne 2020 lors du second confinement.

En 2021, il est prévu de porter la subvention de la Ville à 150 000 euros.

Outre la nécessité de conserver un fonds de roulement correspondant à 2 mois d'activité pour le service d'aide à domicile (SAAD), cette augmentation exceptionnelle est due au cumul de plusieurs facteurs survenus en 2020 :

- L'augmentation des délais de paiement des principaux financeurs (département et caisse de retraite) à deux mois minima après service fait
- L'augmentation des délais de paiement des bénéficiaires : la facturation intervient après service fait, en fin de mois. Les bénéficiaires règlent leur facture ensuite. Du fait des confinements de 2020, l'encaissement a été fortement décalé.
- La mise en place de primes exceptionnelles versées aux auxiliaires de vie a entamé les crédits disponibles, en attendant les encaissements.

Ces facteurs entretiennent un décalage permanent de deux mois entre le décaissement des dépenses essentiellement liées au paiement des rémunérations, et l'encaissement des recettes d'activité.

En 2021, les principaux projets concernent :

- La mise en place de la télégestion mobile pour automatiser la gestion des plannings et des interventions chez les bénéficiaires. Ce projet d'un cout global de 27 000 euros comprend une dépense de fonctionnement de 12 000 euros pour la mise en place, et un investissement de 15 000 euros. Une demande de subvention au département sera faite pour soutenir cet investissement
- La contractualisation avec le département, pour les activités APA et PCH, en vue de la mise en place d'un acompte mensuel, qui permettrait de dépasser les tensions de trésorerie et de diminuer progressivement la subvention de la ville (projet 2020 reporté en 2021). Cette contractualisation permettrait aussi de mettre en place des projets en

vue d'améliorer la qualité du service et la qualité de vie au travail des agents (accompagnements à la formation, à la mobilité...)

- La recherche de financement à travers les réponses aux appels à projets et appels à candidature des financeurs.

CONCLUSION

Si l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire à laquelle nous n'étions pas préparés, la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont, à travers la volonté des élus et la réactivité de ses agents communaux, a su innover et s'adapter pour apporter des services et des solutions de qualité à la population.

Des leçons ont été tirées, et ont révélé des marges de progression et d'amélioration pour tous.

La présentation des orientations budgétaires pour 2021 constitue la première marche vers ce travail d'amélioration.

Il fixe le cap et définit les principes d'allocation des ressources pour les projets.

La présentation du budget primitif en janvier en constitue la seconde marche. Les services pourront dès lors mettre en œuvre les projets définis dans les orientations qui auront été validées.

A partir de mars et pour les mois suivants, il s'agit de finaliser et consolider les résultats de l'exercice 2020 par la production du compte administratif.

Les budgets supplémentaires et les décisions modificatives interviendront en cours d'année pour ajuster encore mieux les moyens disponibles.